

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1956

5 juillet 2016

SOMMAIRE

Brado S.A.	93888	Odnet Holding S.à r.l.	93858
Brado S.A.	93888	Oteli Europe Management S.à.r.l.	93858
HKY CORP s.à r.l.	93883	Promonova S.A.	93862
KW Investment Four Lux S.à r.l.	93842	Prospector Offshore Drilling Rig Construction S.à r.l.	93884
L'étoile S.A.	93845	Quest Management, Sicav	93864
LVS Luxembourg III S.à r.l.	93849	R-Control Désinfections S.A.	93865
Marcol Europe Investments S.A.	93849	Secufund Management S.A.	93865
Marie Lease S.à r.l.	93850	Selene Patrimoine	93865
M.D.J.B. Lux S.A.	93849	Soludec-Asars Development S.A.	93866
Monheim Investments S.à r.l.	93850	Tafrin Arpro SA	93866
Morgan Stanley Derivative Products Global S.à r.l.	93850	TeaForTwo S.A.	93867
Münzing International S.à r.l.	93853	The Luxembourg Freeport Management Com- pany S.A.	93868
Natural Le Coultre Luxembourg S.A.	93853	TOP AQUALITY SCSp	93869
Net Financial S.A.	93855	Torsch Private Equity S.A.	93872
NN Life Luxembourg S.A.	93856	Transocean Drilling Company S.à r.l.	93868
Nordic Aged Care Investment S.à r.l.	93873	Triton IV LuxCo No.24 S.à r.l.	93869
Norron SICAV	93856	Trucks and Trailer Company S.A.	93869
Northern Horizon Nordic Aged Care S.à r.l.	93854	TRW Automotive Luxembourg Holdings S.à r.l.	93872
« NPM Luxembourg »	93857	Vam Funds (Lux)	93873
Oblig-Immo Lux Holdco S.à r.l.	93859	Vortex II Holdings S.à r.l.	93872
Odd Financial Services S.A.	93862		

KW Investment Four Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 186.257.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of December.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARS:

KW Real Estate Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 428,000, having its registered office at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184572 (the “Sole Shareholder”),

represented by Mrs Yasmina Halimanovic, Corporate Governance Office, professionally residing at 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The powers of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the attorney-in-fact and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares representing the entire share capital of KW Investment Four Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 48,600, having its registered office at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186257 (the “Company”). The Company was incorporated on 15 April 2014 pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux residing in Redange-sur-Attert, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1651 dated 26 June 2014. The articles of association of the Company have been amended on 19 May 2014 pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2015 dated 31 July 2014 and on 3 July 2015 pursuant to a deed of Maître Roger Arrensdorff which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2658 dated 29 September 2015.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of the convening notices;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 38,800 (thirty eight thousand and eight hundred euro), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 48,600 (forty eight thousand and six hundred euro) to EUR 87,400 (eighty seven hundred and four thousand euro) by way of the issuance of 388 (three hundred eighty eight) new shares (the “New Shares”) with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each;
3. Subscription to and payment in full, by the Sole Shareholder, of the New Shares;
4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes specified under the above items;
5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and
6. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives any and all convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 38,800 (thirty eight thousand and eight hundred euro), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 48,600 (forty eight thousand and six hundred euro) to EUR 87,400 (eighty seven thousand and four hundred euro) by way of the issuance of the New Shares in exchange for a contribution in kind in an amount of EUR 388,287 (three hundred eighty-eight thousand two hundred eighty-seven euro) consisting in a receivable in the amount of EUR 388,287 (three hundred eighty-eight thousand two hundred eighty-seven euro) (the “Contribution”).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and to fully pay it up by way of the Contribution. The value of the Contribution is allocated as follows:

- share capital account: EUR 38,800 (thirty-eight thousand eight hundred euro); and
- share premium account: EUR 349,487 (three hundred forty-nine thousand four hundred eighty-seven euro).

The valuation of the Contribution is supported by a certificate issued by the managers of the Company and the Sole Shareholder (the "Certificate") which confirms inter alia that the value of the Contribution is at least equal to EUR 388,287 (three hundred eighty-eight thousand two hundred eighty-seven euro).

A copy of the Certificate, after being signed ne varietur by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the notary, will remain attached to this deed to be submitted with it to the registration formalities.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 87,400 (eighty-seven thousand four hundred euro) represented by 874 (eight hundred and seventy-four) shares (collectively the Shares, and individually a Share) with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith in order to reflect the above-mentioned changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

KW Real Estate Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 428.000, ayant son siège social au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184572 (l' «Associé Unique»),

représentée par Madame Yasmina Halimanovic, Corporate Governance Officer, résidant professionnellement au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de KW Investment Four Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 48,600 ayant son siège au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B186257 (la «Société»). La Société a été constituée le 15 avril 2014 selon un acte de Maître Cosita Delvaux de Rédange-sur-Attert, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1651 daté du 26 juin 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés le 19 mai 2014 suivant un acte de Maître Cosita Delvaux, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2015 daté du 31 juillet 2014 et le 3 juillet 2015 suivant un acte de Maître Roger Arrensdorff, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2658 daté du 29 septembre 2015.

II. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 38.800 (trente-huit mille huit cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 48.600 (quarante-huit mille six cent euros) à EUR 87.400 (quatre-vingt sept mille quatre cents euros) par l'émission de 388 (trois cent quatre-vingt huit) nouvelles parts sociales de la Société (les Nouvelles Parts Sociales) ayant une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune;

3. Souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique;

4. Modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications du capital social mentionnées ci-dessus, et pouvoir donné à tout gérant de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de la Société, et accomplir toutes les formalités y afférentes; et

6. Divers.

III. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 38.800 (trente huit mille huit cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de de EUR 48.600 (quarante-huit mille six cent euros) à EUR 87.400 (quatre-vingt sept mille quatre cents euros) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales en échange d'un apport en nature d'un montant total de EUR 388.287 (trois cent quatre-vingt huit mille deux cent quatre-vingt sept euros), consistant en des créances d'une valeur de EUR 388.287 (trois quatre-vingt huit mille deux cent quatre-vingt sept euros) (l' «Apport»).

Souscription - Libération

L'Associé Unique décide de souscrire à la Nouvelle Part Sociale et de la libérer intégralement au moyen de l'Apport. La valeur totale de l'Apport sera allouée comme suit:

- capital social: EUR 38.800 (trente-huit mille huit cents euros); et

- compte de prime d'émission: EUR 349.487 (trois cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt sept euros).

La valeur de l'Apport est certifiée par un certificat émis par la gérance de la Société et l'Associé Unique (le «Certificat») qui confirme entre autres que la valeur de l'Apport est au moins égale à EUR 388.287 (trois cent quatre-vingt huit mille deux cent quatre-vingt sept euros).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements intervenus ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 87.400 (quatre-vingt sept mille quatre cents euros) représenté par 874 (huit cent soixante quatorze) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, toutes souscrite et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes formalités y afférentes afin de refléter les modifications mentionnées ci-dessus.

Evaluation des frais

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges quelle que soit leur forme qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Le notaire instrumentant, ayant personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: HALIMANOVIC, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41632. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016095341/167.

(160065529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

L'étoile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 78.917.

L'an deux mil seize, le cinq avril.

Par-devant, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «L'ETOILE» société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-7505 Lintgen, 24, route de Diekirch, constituée par acte notarié en date du 16 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 400 du 31 mai 2001 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHMITZ, Président Directeur Général de sociétés, demeurant à L-7340 HEISDORF, 51 Rue de la Forêt Verte.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe SCHMITZ, Directeur Général de sociétés, demeurant à L-7303 STEINSEL, 18 Rue des Etangs.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle SCHMITZ épouse BAMBERGER, Vice-présidente de sociétés, demeurant à Damascus Street, DUBAI (Emirats Arabes Unis).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le Notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Modification de la forme légale de la société, d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée;
2. Modification de l'article 2 des statuts de la société relatif à l'objet social;
3. Nomination des gérants et ratification de la démission du commissaire aux comptes;
4. Refonte subséquente des statuts;
5. Transfert du siège social statutaire de l'adresse «L-7505 Lintgen, 24, route de Diekirch» à «F-73120 Saint-Bon-Tarentaise (France), 9C, Lotissement de Cospillot» et adoption de la nationalité française sous réserve de l'inscription auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry.
6. Décision de soumettre la société entièrement à l'ordonnancement juridique et fiscal français, avec cessation intégrale de la soumission de la société à l'ordonnancement juridique et fiscal luxembourgeois.
7. Approbation du bilan de clôture des opérations de la société au Grand-Duché de Luxembourg qui servira de bilan d'ouverture des opérations de la société en France.
8. Décision d'adopter de nouveaux statuts en conformité avec la législation française.
9. Désignation de mandataires avec pouvoirs pour représenter la Société au Grand-Duché de Luxembourg et en France dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social.
10. Ratification de la démission des administrateurs actuellement en poste ainsi que du commissaire aux comptes.
11. Radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès qu'elle aura été inscrite auprès du registre compétent de Chambéry.
12. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les copies des procurations générales des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la forme juridique de la société, de société anonyme en société à responsabilité limitée sans changement de sa personnalité juridique.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

La transformation se fait sur base du bilan intermédiaire arrêté au 31 décembre 2015, dont une copie, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet:

- l'acquisition et la vente, la location, l'exploitation, la gestion et l'administration de tout bien mobilier ou immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger;
- la réalisation de toutes opérations mobilières ou financières, liées directement ou indirectement à son objet, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de continuer les mandats de gérance actuels à savoir:

- Monsieur Jean-Claude SCHMITZ
- Monsieur Philippe SCHMITZ
- Madame Isabelle SCHMITZ

L'assemblée générale décide également d'accepter la démission de Madame Michèle SCHMITZ-GEHREND de son poste de commissaire aux comptes. L'assemblée générale décide ainsi de lui donner pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La société a pour objet:

L'acquisition et la vente, la location, l'exploitation, la gestion et l'administration de tout bien mobilier ou immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger;

La réalisation de toutes opérations mobilières ou financières, liées directement ou indirectement à son objet, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «L'ETOILE S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Lintgen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à CENT QUARANTE HUIT MILLE SEPT CENT TRENTE-SIX EUROS ET ONZE CENTS (148.736,11 EUR) représenté par SIX MILLE (6.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a deux gérants ou plus, les gérants formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de conseil de gérance composé de deux membres ou plus par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par tous les gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son siège actuel «L-7505 Lintgen, 24, route de Diekirch» à «F-73120 Saint-Bon-Tarentaise (France), 9C, Lotissement de Cospillot» et ainsi de lui faire adopter la nationalité française sous réserve de l'inscription auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry.

Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de soumettre la Société entièrement à l'ordonnement juridique et fiscal français, avec cessation intégrale de la soumission de la Société à l'ordonnement juridique et fiscal luxembourgeois.

L'assemblée générale décide que ce transfert de siège a lieu avec tous les avoirs, les actifs et les passifs de la Société, tout compris et rien excepté, sans dissolution ni liquidation préalables de la Société, qui continuera d'exister sous la nationalité française.

L'assemblée générale constate également que le transfert du siège social en France et le changement de nationalité de la Société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'Assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le bilan intérimaire de la Société à la date du 31 décembre 2015, dont une copie restera annexée au présent acte. Le bilan intérimaire servira de bilan de clôture pour les besoins luxembourgeois et de bilan d'ouverture pour les besoins français. L'assemblée confirme pour en tant que de besoin que le transfert de siège s'opérera sans solution de discontinuité.

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts de la Société en conformité avec les lois françaises, et notamment les lois sur les sociétés à responsabilité limitée, l'assemblée générale décide d'adopter les statuts qui régiront dorénavant la Société.

Une copie des statuts français, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente pour être enregistrée avec l'acte.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de conférer à Monsieur Joël FOREST, ingénieur conseil, avec adresse professionnelle au 14, Rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec faculté de substitution tous pouvoirs pour représenter seul la Société au Grand-Duché de Luxembourg dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège.

L'assemblée générale décide de conférer à Maître Christiane RICHARD, avocate, avec adresse professionnelle au 5, Rue de l'Assomption, F-75016 Paris, France, avec faculté de substitution, tous pouvoirs pour représenter seule la Société en France, pour effectuer toutes formalités dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège, et en particulier pour procéder au dépôt et à la publication du présent acte, et des statuts annexés, entre les mains de toutes autorités compétente.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des gérants actuellement en fonction, à savoir Monsieur Jean-Claude SCHMITZ, Monsieur Philippe SCHMITZ et Madame Isabelle SCHMITZ.

Consécutivement, l'assemblée générale décide de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en France auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille trois cent quinze euros et neuf cents (2.315,09 EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.
signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Claude SCHMITZ, Philippe SCHMITZ, Isabelle SCHMITZ, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 avril 2016. Relation: EAC/2016/8277. Reçu soixante-quinze euros 12 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2016.

Référence de publication: 2016095349/208.

(160065037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

LVS Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 172.568.

—
EXTRAIT

Extrait rectificatif se rapportant aux décisions du 7 avril 2016 déposées le 12 avril 2016, portant la référence L160060614 et indiquant que Monsieur Sérgio Alfredo Alves Rodrigues, né le 16 septembre 1983 à Celorico de Basto, Portugal, résidant professionnellement au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Luxembourg et la société PIMCO Lux Management S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 203 083, ayant son siège social au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Luxembourg sont nommés en tant que gérants B de la Société avec effet au 7 avril 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100496/16.

(160071471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

M.D.J.B. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 58.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016100497/10.

(160071350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Marcol Europe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.359.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 avril 2016:

- la décision prise par les administrateurs en date du 27 novembre 2014 de coopter Madame Magali MICHELETTI en remplacement de Madame Christine RACOT a été ratifiée;

- Messieurs Maxime TANNOURI et François MEUNIER, domiciliés professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés administrateurs avec effet rétroactif au 29 février 2016, en remplacement de Mesdames Tanja BERNAT et Anna WIAZ, démissionnaires.

- Monsieur Anouar BELLI, domicilié professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Madame Magali MICHELETTI, démissionnaire.

- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, AUDIT TRUST S.à r.l., société à responsabilité limitée, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2020.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Pour: MARCOL EUROPE INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016100501/22.

(160071707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Marie Lease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 10, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 118.812.

Conformément à la loi et aux statuts de Marie Lease, Le gérant décide de transférer Le siège social de Marie Lease RCS B 118812, du 16 rue Edward Steichen L-2951 Luxembourg au 10 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Le 15 mars 2016.

BNP Paribas Leas Group Luxembourg s.a.
Vincent Hainaut

Référence de publication: 2016100502/12.

(160071277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Morgan Stanley Derivative Products Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 136.764.

Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 13 avril 2016

En date du 13 avril 2016, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Monsieur Young CHUN LEE de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2015;

- de nommer Monsieur Adrian Mark PRIDDIS, né le 12 juin 1976, à Blackburn, Royaume-Uni, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 1, Austin Road West, 36th Floor, HK-999077 Kowloon, Hong Kong, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 11 avril 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Stefan KOCH
- Monsieur Paul MOUSEL
- Monsieur Ian McMAHON
- Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN
- Monsieur Adrian Mark PRIDDIS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Morgan Stanley Derivative Products Global S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016100506/25.

(160071458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Monheim Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.080.000,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 105.719.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

Portico Düsseldorf S.à r.l., a limited liability corporation with registered office in L-7257 Walferdange, 2 Millewee, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.395, duly represented by its managers Mrs. Anne MULCAHY and Mr. Jimmy TONG SAM,

hereby represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, with professional address at 74, rue Victor Hugo; L-1750 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given in Luxembourg on December 2015,

Which proxies, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, declares to be the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Monheim Investments S.à r.l." a limited liability corporation with registered office in L-7257 Walferdange, 2 Millewee,

RCS Luxembourg number B 105.719 (the “Company”), incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on January 17th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 460 of May 18th, 2005. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage on April 28th, 2012, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1475, of June 13th, 2012.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

- 1) Decision to dissolve the Company and to put it into liquidation;
- 2) Appointment of a liquidator and definition of his powers;
- 3) Discharge to the managers of the Company;
- 4) Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Sole Shareholder of the Company represented by his proxyholder then took the following decisions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator “Mayfair Trust S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée organisée under Luxembourg law, having its registered office at 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.769 (the “Liquidator”).

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of August 10th, 1915 (the “Law”). The Liquidator can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders’ meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Shareholders, which interim dividend may be affected by way of endorsement of any promissory note(s) in the possession of the Company to the Shareholders.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

The Liquidator can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which will be defined and for the duration fixed by itself.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorizes the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to give full discharge to the managers,

- Mrs. Anne MULCAHY, with professional address at Portico Management Limited, The Atrium, Johns Lane, Naas, Co. Kildare, IRL - Celbridge; and

- Portico Düsseldorf S.à r.l., prenamed;

in relation to the performance of their duties for the period ended at this date.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory, he signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Portico Düsseldorf S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Millewee; L-7257 Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 118.395, dûment représentée par ses gérants Mme Anne MULCAHY et M. Jimmy TONG SAM,

ici représentée par M. Liridon ELSHANI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, rue Victor Hugo; L-1750 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), en vertu de procurations données sous seing privé à Luxembourg en Décembre 2015.

Lesquelles procurations après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée Monheim Investments S.à r.l., avec siège social au 2 Millewee; L-7257 Walferdange, R.C.S. Luxembourg numéro B105.719 (la «Société», constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 17 Janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 460 du 18 Mai 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 28 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1475, du 13 juin 2012.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

- 1) Dissolution de la société et mise en liquidation;
- 2) Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération;
- 3) Décharge aux Gérants de la Société;
- 4) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'Associé Unique de la Société, présent ou dûment représenté, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique désigne comme liquidateur «Mayfair Trust S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 112.769 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son associé unique.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Associé Unique décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associées de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants,

- Mme Anne MULCAHY, avec adresse professionnelle à Portico Management Limited, The Atrium, Johns Lane, Naas, Co. Kildare, IRL -Celbridge; et

- Portico Düsseldorf S.à r.l., prénommée;

pour l'exécution de leur mandat pour la période ayant pris fin à la présente date.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 07 janvier 2016. 2LAC/2016/403. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100521/127.

(160071121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Münzing International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.918.400,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 33, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.828.

—
Gesellschafterbeschluss

Die Unterzeichner,

MÜNZING Beteiligungen GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach Deutschem Recht, mit Sitz in Münzingstr. 2, D-74232 Abstatt, Deutschland, eingetragen am Amtsgericht Heilbronn unter der Nummer HRB 8549, haben hiermit folgenden Beschluss gefasst:

1. Abberufung von Herrn Jürgen Grathwohl, geboren am 19. Juli 1974 in Heidelberg, Deutschland, wohnhaft in Maxstollen 1, 69226 Nußloch, Deutschland, als Geschäftsführer der Kategorie B der Gesellschaft, wie in Artikel 12 der Satzung der Gesellschaft festgelegt, mit Wirkung zum 07.09.2015 auf unbestimmte Dauer.

Den 14.09.2015.

MÜNZING BETEILIGUNGEN GmbH

Dr. Michael Münzing / Jörg Kreuzer

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2016100526/20.

(160071546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Natural Le Coultre Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2315 Senningerberg, Parishaff.

R.C.S. Luxembourg B 164.567.

—
Rectificatif L160070416 déposé en date du 28/04/2016

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le mardi 12 avril 2016

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 12 avril 2016 que:

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs et de réélire les personnes suivantes:

- Monsieur Yves BOUVIER, né le 8 septembre 1963 à Genève (CH), demeurant au 15 Lrg M Telok Kurau #05-06, Singapore 425303

- Monsieur Olivier THOMAS, né le 15 janvier 1958 à Suresnes (F), demeurant au 124, avenue Emile Zola, F-75015 Paris,

- Monsieur David ARENDT, né le 4 avril 1953 à Luxembourg, demeurant au 12, rue de la Montagne, L-7238 Walferdange

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2016.

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'Assemblée décide d'appeler au poste de réviseur et de réélire la personne suivante:

- La société ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 35e, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculé auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 47771.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2016100531/29.

(160071583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Northern Horizon Nordic Aged Care S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 204.825.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-sixth day of April,
before the undersigned, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Northern Horizon Capital A/S, a limited liability company incorporated under the laws of Denmark, having its registered office at 2, Christian IX's Gade, 2nd floor, DK-1111 Copenhagen K, Denmark, and registered with the Danish trade register under number DK27599397 (the Sole Shareholder),

represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, whose professional address is L-1650 Luxembourg, 10, Avenue Guillaume, by virtue of a power of attorney given on 25 April 2016, being the sole shareholder of Northern Horizon Nordic Aged Care S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 204.825 (the Company).

The Company was incorporated on 8 March 2016 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

After signature *in variatur* by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. As the twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented, the Sole Shareholder may validly decide on the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda is worded as follows:

1. Approval of the amendment of article 3.1 of the articles of association (the Articles).

The Sole Shareholder, acting through its proxyholder, resolves as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 3.1 of the Articles, which will henceforth read as follows:

“ **3.1.** The Company's object is the acquisition of participations in, and the management as managing general partner (associé commandité gérant) of, Northern Horizon Nordic Aged Care SCSp SICAV-SIF, a special limited partnership (société en commandite spéciale) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg which is further subject to the law dated February 13, 2007 relating to specialised investment funds, as amended.”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

WHEREOF, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-sixième jour du mois d'avril,
par devant Maître Léonie GRETHEN, soussigné, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Northern Horizon Capital A/S, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Danemark dont le siège social se situe au 2, Christian IX's Gade, 2^{ème} étage, DK-1111 Copenhague K, Danemark et inscrite au Registre du Commerce danois sous le numéro DK27599397 (l'Associé Unique),

représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant son adresse professionnelle à L-1650 Luxembourg, 10 avenue Guillaume, en vertu d'une procuration donnée le 25 avril 2016, étant l'associé unique de Northern Horizon Nordic Aged Care S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-

Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204.825 (la Société).

La Société a été constituée le 8 mars 2016 suivant un acte du notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, la procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, représentant la totalité du capital social de la Société, étant dûment représentées, l'Associé Unique peut valablement statuer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour est libellé comme suit:

1. L'approbation de la modification de l'article 3.1 des statuts (les Statuts);

L'Associé Unique, agissant par le biais de son mandataire, prend la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3.1 des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

« **3.1.** L'objet de la Société est la prise de participations dans, et la gestion en tant qu'associé commandité gérant de Northern Horizon Nordic Aged Care SCSp SICAV-SIF, une société en commandite spéciale régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg et sujette en outre à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande de l'Associé Unique, que le présent acte est rédigé en Anglais et en Français et qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13606. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100534/87.

(160071186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Net Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 144.837.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Net Financial S.A. tenue le 25 juin 2014

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2014, les actionnaires ont renouvelé le mandat des administrateurs Claude Wassenich, Patricia Sand et ont également nommé Lise Reibel comme administrateur.

Le mandat d'administrateur de Mme Sylvie Leick n'est pas renouvelé, de même que le mandat de commissaire aux comptes de la sarl FIDACUZ.

Ont été nommés administrateurs, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2020:

M. Claude Wassenich, avocat, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel,

Mme Patricia Sand, employée privée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel,

Mme Lise Reibel, avocat, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

Madame Koloma Francine Moto, employée privée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2020.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016100537/21.

(160071723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

NN Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 46.425.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 8 avril 2016

L'assemblée constate que les mandats d'administrateur de Messieurs

- Quinten FRAAI
- Luc VERBEKEN
- Pieter COOPMANS

sont arrivés à leur terme.

L'assemblée décide de renouveler les mandats de Messieurs

- Quinten FRAAI (Président)
- Luc VERBEKEN (Vice-Président)
- Pieter COOPMANS (Administrateur)

pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

L'adresse professionnelle des administrateurs est fixée au 3 rue Jean Piret L-2350 Luxembourg.

D'autre part, l'assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société anonyme KPMG, 39 Avenue John F. Kennedy; L-1855 Luxembourg, pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2016.

NN Life Luxembourg S.A.

Gaëlle Leclair

Chief Operations Officer

Référence de publication: 2016100541/28.

(160071315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Norron SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

R.C.S. Luxembourg B 158.534.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 26 avril 2016

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- * Monsieur Olivier Scholtes avec adresse professionnelle à 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald
 - * Monsieur Nicklas Granath avec adresse professionnelle à 4, Oxtorgsgatan, S-11157 Stockholm
 - * Monsieur Alexander Zetterquist avec adresse professionnelle à 4, Oxtorgsgatan, S-11157 Stockholm, administrateur et président
- nommer Ernst & Young, Société Anonyme, 35E Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg comme réviseur indépendant d'entreprises en vue de l'année financière se terminant le 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016100542/19.

(160071318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

« NPM Luxembourg », Société Anonyme.
Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 189.435.

L'an deux mille seize, le dix-neuf avril,

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussignée.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NPM Luxembourg, ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 189435, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} août 2014, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2845 du 9 octobre 2014; et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Barbara Schmitt, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires, présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune représentant l'intégralité des trente et un mille euros (EUR 31.000,-) du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des Statuts.

2. Prise de connaissance et acceptation de la démission de Monsieur Vincent Tucci et de Five Ring Commodities de leur fonction d'Administrateurs de la Société, décharge; et décision de fixer le nombre d'administrateur de la Société à un (1).

3. Prise de connaissance du changement d'adresse de Monsieur Selim Fendi et délégation de pouvoir.

4. Transfert du siège social au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

IV.- Les actionnaires acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social et de procéder à la modification subséquente de l'article 4 des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet:

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;

- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;

- détenir des marques et brevets;

- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Deuxième résolution

La société prend connaissance et accepte la démission de Monsieur Vincent Tucci et de Five Ring Commodities de leur fonction d'Administrateurs de la Société et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date du présent acte.

L'assemblée fixe le nombre d'administrateur à un (1).

Troisième résolution

L'assemblée prend connaissance de la nouvelle adresse de Monsieur Selim FENDI, qui est désormais administrateur unique, au 2804 Shemara Building Dubaï, Promenade à Dubaï - Emirats Arabes Unis et autorise tout employé de l'étude du notaire instrumentant à mettre à jour les données du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le concernant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle sise au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg pour l'établir au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, B. SCHMITT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 21 avril 2016. Relation: DAC/2016/5858. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016100544/79.

(160071194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Odnét Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 161.358.

I. Par résolutions prises en date du 28 janvier 2016, le gérant A a pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, le siège social de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

II. Le siège social l'associé unique, B. V. Infestos S.à r.l., a changé et est désormais au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016100545/15.

(160071625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Oteli Europe Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.161.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.221.

Extrait des décisions de l'assemblée générale de l'associé unique de la société tenue à Luxembourg le 25 avril 2016

L'associé unique de la Société, lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui s'est tenue à Luxembourg le 25 avril 2016, a pris acte de la démission de Mr. Neil Ross de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mars 2016.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Mr Jean-Louis Camuzat;
- Mr Ernst Schaufelberger.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Oteli Europe Management S.à r.l.

Référence de publication: 2016100546/16.

(160071500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Oblig-Immo Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 182.651.

In the year two thousand and sixteen, on the fourteenth day of April,

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

IMMO EMISSIONS, a professional open-ended real estate investment fund (société de placement à prépondérance immobilière à capital variable) established under the laws of France, whose registered office is at 91/93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, registered with the register of commerce and companies of Paris under number 798 221 180, here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal; and

IMMANENS, an open-ended real estate investment fund (société de placement à prépondérance immobilière à capital variable) established under the laws of France, whose registered office is at 91/93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, registered with the register of commerce and companies of Paris under number 798 188 934 here represented by Mr. Henri DA CRUZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholders of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of OBLIG-IMMO LUX HOLDCO S.à r.l. (formerly GER HoldCo Immobilier, S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 182.651 and incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 9 December 2013, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 229, page 10950 on 25 January 2014 (the "Company"). The Articles have been amended for the last time by a notarial deed of the Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg dated 19 February 2016 not published in the Mémorial yet.

The appearing parties representing the whole share capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) so as to bring it from its current amount of four million two hundred fifty-six thousand one hundred and fifty-eight Euro (EUR 4,256,158.-) to four million two hundred sixty-eight thousand and six hundred fifty-eight Euro (EUR 4,268,658.-) by creating and issuing twelve hundred and five thousand (12,500) new class E shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Class E Shares"), each of such New Class E Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles.

Subscription and payment

The New Class E Shares are subscribed and fully paid up as follows:

- IMMO EMISSIONS subscribes for one thousand two hundred and fifty (1,250) New Class E Shares and pays them up by a contribution in kind consisting of an unquestioned and freely transferable claim a total amount of one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250) allocated to the share capital of the Company; and

- IMMANENS, subscribes for eleven thousand two hundred and fifty (11,250) New Class E Shares and pays them up by a contribution in kind consisting of an unquestioned and freely transferable claim a total amount of eleven thousand two hundred and fifty Euro (EUR 11,250) allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contributions has been produced to the undersigned notary, thus the amount is now at the free disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders decide to amend article 5.1 of the Articles, which shall now read as follows:

" 5.1. The issued share capital of the Company is four million two hundred sixty-eight thousand and six hundred fifty-eight Euro (EUR 4,268,658.-) divided into:

- twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
 - one hundred eighty-two thousand-one hundred and ninety (182,190) class A shares (the "Class A Shares") which are entitled to track the direct or indirect investment of the Company in Stadtparkturm ProCo, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and being registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 182.664 (the "Class A Investment");
 - one million two hundred twenty-four thousand and seventy (1,224,070) class B shares (the "Class B Shares") which are entitled to track the direct or indirect investment of the Company in Grosvenor Gardens ProCo S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and being registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 185.660 (the "Class B Investment");
 - two hundred twenty-one thousand ninety-five (221,095) class C shares (the "Class C Shares"), which are entitled to track the direct or indirect investment of the Company in Stresemannstrasse PropCo S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and being registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 188.341 (the "Class C Investment");
 - one million five hundred ninety-one thousand three hundred three (1 591 303) class D shares (the "Class D Shares"), which are entitled to track the direct or indirect investment of the Company in Cophall PropCo S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and being registered with Luxembourg register of commerce and companies under number B 189.614 (the "Class D Investment");
 - one million and thirty-five thousand (1,035,000) class E shares (the "Class E Shares"), which are entitled to track the direct or indirect investment of the Company in Oasis II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, and being registered with Luxembourg register of commerce and companies under number B 199.050 (the "Class E Investment");
- with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares are referred to as the "Shares").

In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Junglinster on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quatorze avril.

Par-devant le soussigné Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU

IMMANENS, une société de placement à prépondérance immobilière à capital variable établie selon les lois de la France, ayant son siège social au 91/93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 798 188 934, ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée; et

IMMO EMISSIONS, une société de placement à prépondérance immobilière à capital variable établie selon les lois de la France, ayant son siège social au 91/93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 798 221 180, ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de OBLIG-IMMO LUX HOLDCO S.à r.l. (anciennement GER HoldCo Immobilier S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de

Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.651, et constituée par un acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 décembre 2013, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 229, page 10950 en date du 25 janvier 2014 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg du 19 février 2016 n'ont encore publié au Mémorial.

Les parties comparantes, représentant l'ensemble du capital social requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), afin de le porter de son montant actuel à quatre millions deux cent cinquante mille cent cinquante-huit Euros (EUR 4.256.158,-) à quatre millions deux cent soixante-huit mille et six cinquante-huit euros (EUR 4.268.658,-) en créant et en émettant un douze mille cinq cent (12.500) nouvelles parts sociales de catégorie E ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E ayant les droits et obligations prévues par les Statuts.

Souscription et libération

Les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E sont souscrites et entièrement libérées comme suit:

- IMMANENS, souscrit pour onze mille deux cent cinquante (11.250) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E et les libère par un apport en nature consistant en une créance incontestable et librement transférable d'un montant total onze mille deux cent cinquante euros (EUR 11.250) alloués au capital social de la Société; et

- IMMO EMISSIONS, souscrit pour mille deux cent cinquante (1.250) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie E et les libère par un apport en nature consistant en une créance incontestable et librement transférable d'un montant total de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250) alloués au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions ont été produites par devant le notaire instrumentant; ainsi le montant est maintenant à la libre disposition de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui se lira dorénavant comme suit:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions deux cent soixante-huit mille et six cent cinquante-huit euros (EUR 4.268.658,-) divisé en:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"),
- cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-dix (182.190) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"): les Parts Sociales de Catégorie A financent des actifs spécifiques directs ou indirects de la Société dans Stadtparkturn ProCo, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.664 (l'"Investissement de Catégorie A"),
- un million deux cent vingt-quatre mille soixante-dix (1.224.070) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"): les Parts Sociales de Catégorie B financent des actifs spécifiques directs ou indirects de la Société dans Grosvenor Gardens ProCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.660 (l'"Investissement de Catégorie B"),
- deux cent vingt et un mille quatre-vingt-quinze (221.095) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"): les Parts Sociales de Catégorie C financent des actifs spécifiques directs ou indirects de la Société dans Stresemannstrasse PropCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B188.341 (l'"Investissement de Catégorie C"),
- un million cinq cent quatre-vingt-onze mille trois cent trois (1 591 303) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"): les Parts Sociales de Catégorie D financent des actifs spécifiques directs ou indirects de la Société dans Cophall ProCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 189.614 (l'"Investissement de Catégorie D"), et
- un million trente-sept mille cinq cents (1.037.500) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"): les Parts Sociales de Catégorie E financent des actifs spécifiques directs ou indirects de la Société dans Oasis II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.050 (l'"Investissement de Catégorie E"),

Ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-)

Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglistier, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des parties comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 19 avril 2016. Relation GAC/2016/3043. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016100547/179.

(160071144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Odd Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 41.014.

Décisions de l'Associé Unique en date du 28 avril 2016

- Les mandats d'administrateur de Mme Valérie Emond et de MM. Geoffrey Henry et Alberto Morandini sont révoqués avec effet immédiat.

- Sont nommés en leur remplacement Madame Habiba Boughaba, demeurant professionnellement au 1, bd. De la Foire, L- 1528 Luxembourg et MM. Stéphane Haot et Thierry Jacob, les deux demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

- Madame Habiba Boughaba est nommée Présidente du Conseil d'Administration.

Luxembourg le 28 avril 2016.

Pour extrait sincère et conforme

ODD FINANCIAL SERVICES S.A.

Référence de publication: 2016100548/17.

(160071193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Promonova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3322 Bivange, 8, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 99.667.

L'an deux mille seize, le dix-neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PROMONOVA S.A., une société anonyme, ayant son siège social au L-3322 Bivange, 8, Rue de la Poste, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99667, constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), du 26 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 483 du 7 mai 2004 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 mai 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1795 du 5 août 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luciano Mercurio, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Modification de l'article 2 concernant l'objet social qui prendra la teneur suivante:

«La société a pour objet:

- a) La société a pour objet toutes opérations liées à l'activité d'agent immobilier et de promoteur immobilier.
- b) La société a pour objet toute activité en relation avec l'achat, la vente de pièces détachées mécaniques pour voitures, camions et autres et d'accessoires pour véhicules motorisés et tous autres articles de la branche.
- c) Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de ses activités, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la Société pourra faire toutes opérations mobilières ou immobilières liées directement ou indirectement à son objet social, notamment par prises de participations dans d'autres sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes opérations qui seraient seulement utiles à l'accomplissement de cet objet.»

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société

3. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle est signée par les actionnaires ou par leurs mandataires, par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés signées ne varient par les membres du bureau et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour ainsi que de tous documents et informations y relatifs, avant l'assemblée générale, il a donc pu être fait abstraction des convocations formelles.

IV. La présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet:

- a) La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la gestion et la mise en valeur de ses immeubles au Luxembourg, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.
- b) La société a pour objet toute activité en relation avec l'achat, la vente de pièces détachées mécaniques pour voitures, camions et autres et d'accessoires pour véhicules motorisés et tous autres articles de la branche.
- c) Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de ses activités, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la Société pourra faire toutes opérations mobilières ou immobilières liées directement ou indirectement à son objet social, notamment par prises de participations dans d'autres sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes opérations qui seraient seulement utiles à l'accomplissement de cet objet.»

L'attention des comparants a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et/ou agréments requis le cas échéant afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués environ à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: El Farhane, Drauth, Mercurio, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13082. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100576/79.

(160071072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Quest Management, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.341.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 14 April 2016:

The meeting decided to reappoint the following members of the Board of Directors and the Réviseur d'Entreprises Agréé for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Patrick de Bellefroid, Chairman of the Board of Directors, with professional address at Rue de Bossut 10, B-1390 Nethen, Belgium

- Dr Jos Peeters, Managing Director, Capricorn Venture Partners NV, with professional address at Lei 19/1, B-3000 Leuven, Belgium

- Mr Romain Moebus, Member of the Management Committee, VP Bank (Luxembourg) SA, with professional address at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

- Mr Yves Vaneerdewegh, Executive Director, Capricorn Venture Partners NV, with professional address at Lei 19/1, B-3000 Leuven, Belgium

The Réviseur d'Entreprises Agréé is:

- KPMG Luxembourg S.à r.l., 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The mandates of the Directors and of the Réviseur d'Entreprises Agréé shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

Certified true extract

P. de Bellefroid / J.Peeters

Directors

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 14 avril 2016 au siège social de la Société à Luxembourg.

L'assemblée a décidé de réélire les administrateurs suivants et le réviseur d'entreprises agréé en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M. Patrick de Bellefroid, président de conseil d'administration, avec adresse professionnelle à Rue de Bossut 10, B-1390 Nethen, Belgique

- Dr. Jos Peeters, directeur général, avec adresse professionnelle à Lei 19/1, B-3000 Louvain, Belgique

- M. Romain Moebus, membre du comité de gestion, VP Bank (Luxembourg) SA, avec adresse professionnelle au 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

- M. Yves Vaneerdewegh, directeur exécutif, Capricorn Venture Partners NV, avec adresse professionnelle à Lei 19/1, B-3000 Louvain, Belgique

Le réviseur d'entreprises agréé est:

- KPMG Luxembourg S.à r.l., 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Extrait certifié conforme

P. de Bellefroid / J.Peeters

Administrateurs

Référence de publication: 2016100580/47.

(160071059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

R-Control Désinfections S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4967 Clemency, 47, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 67.965.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 avril 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 13 avril 2016 décide de:

- Prolonger les mandats d'administrateurs des personnes suivantes:

* Monsieur Alain Jacques Marie J.X. Van Lidth de Jeude, domicilié à Hermelijnlaan 1, 2900 Schoten, Belgique.

Son mandat est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020;

* Monsieur Jan-Willem Verschoor, domicilié à Goudenregenstraat 23, 1431 RR Aalsmeer, Pays-Bas.

Son mandat est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016100583/15.

(160071446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Secufund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 184.171.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 15 avril 2016 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans et prend acte de la démission du Commissaire aux comptes et nomme en son remplacement:

- Monsieur Marko Majkic né le 10 avril 1987 à Indjija (Serbie), domicilié professionnellement au 6, Rue d'Arlon, L - 8399 Windhof

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc Vanhellemont

- Madame Martine Bruwier

- Monsieur Benoit Compere

Le commissaire aux comptes est Monsieur Marko Majkic

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2022.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016100613/20.

(160071477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Selene Patrimoine, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 122.588.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire, tenue à Luxembourg, le 18 avril 2016:

L'assemblée générale ordinaire décide:

- de renouveler, pour une période se terminant avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017, le mandat des Administrateurs suivants:

* Madame Elise Lethuillier, Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

* Maître Denis Brugère, Administrateur.

- de ne pas renouveler les mandats des Administrateurs suivants:

* Monsieur Guy Verhoustraeten

* Monsieur Marc Ambroisien.

- de nommer, sous réserve de l'accord de la CSSF, Madame Sophie Mosnier, en qualité d'Administrateur, pour une période se terminant avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé, Deloitte Audit S.à r.l., pour une période se terminant avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration:

- Madame Elise LETHUILLIER, 87, Grand Rue, L-1661 Luxembourg

Administrateurs:

- Monsieur Denis BRUGERE, 83, boulevard Haussmann, F-75008 Paris

- Madame Sophie MOSNIER, 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100617/30.

(160071205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Soludec-Asars Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 176.410.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue le 15 avril 2016

L'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue le 15 avril 2016, a:

- Nommé au poste de Réviseur d'Entreprises BDO AUDIT S.A., société anonyme établie à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au RCSL sous le numéro B 147 570 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2016.

F. HALMES

Administrateur

Référence de publication: 2016100632/15.

(160071070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Tafrin Arpro SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9749 Fischbach, 10, rue Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 141.054.

L'an deux mil seize, le huit avril

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Diekirch.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TAFRIN ARPRO SA» avec siège social à L-5627 Mondorf-les-bains, 15, Avenue Lou Hemmer, constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-les-bains, en date du 4 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 septembre 2008, numéro 2217 et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

La société est inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 141.054.

L'assemblée est ouverte à 11 heures 30 et sous la présidence de Monsieur Johannes Henricus VERKOOIJEN, demeurant à Malte-SPB2614, 64, St. Pauls Court, qui fait également office de scrutateur et qui nomme comme secrétaire Monsieur Max WAGNER demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4, Rue Alexis Heck.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Mondorf-les-Bains à Fischbach et modification de l'article des statuts y afférent;
2. Démission des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes;
3. Nomination d'administrateur et d'un nouveau commissaire aux comptes;
4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Mondorf-les-bains à L-9749 Fischbach, 10, Rue Giäl-lewee.

En conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi dans la commune de Clervaux.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de deux des trois administrateurs à savoir Monsieur Johannes Franciscus SCHAMP et Monsieur Antonius Simon TAX, de l'administrateur-délégué à savoir Monsieur Johannes Henricus VERKOOIJEN et du commissaire aux comptes à savoir la société anonyme de droit belge FRAXINUS B.F. BVBA.

Par vote spécial, elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de l'administrateur restant à savoir Monsieur Johannes Henricus VERKOOIJEN, demeurant à Malte-SPB2614, 64, St. Pauls Court qui devient administrateur unique. L'assemblée nomme aussi un nouveau commissaire aux comptes à savoir Madame Alida Maria KRUISBEEK, né le 24 juin 1949 à Schiedam (NL), demeurant à NL-5301 Zaltbommel, 63, Bloemkeshof.

Les mandats du commissaire aux comptes et de l'administrateur unique prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2021.

La société sera valablement engagée par la signature de l'administrateur unique.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Verkooijen J., Wagner M., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 13 avril 2016. Relation: DAC/2016/4762. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Diekirch, le 15 avril 2016.

Référence de publication: 2016100641/69.

(160071341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

TeaForTwo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 123.058.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016100642/10.

(160071608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

The Luxembourg Freeport Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2315 Senningerberg, Parishaff.

R.C.S. Luxembourg B 170.494.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le mardi 12 avril 2016

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 12 avril 2016 que:

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'Assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à six et de nommer aux fonctions d'administrateurs les personnes suivantes:

- Monsieur Yves BOUVIER, né le 8 septembre 1963 à Genève (CH), demeurant au 15 Lrg M Telok Kurau #05-06, Singapore 425303

- Monsieur Olivier THOMAS, né le 15 janvier 1958 à Suresnes (F), demeurant au 124, avenue Emile Zola, F-75015 Paris,

- Monsieur David ARENDT, né le 4 avril 1953 à Luxembourg, demeurant au 12, rue de la Montagne, L-7238 Walferdange

- Monsieur Robert GOEBBELS, né le 3 avril 1944 à Luxembourg, demeurant au 59, avenue du Dix Septembre, L-2551 Luxembourg

- Monsieur Alphonse BERNS, né le 9 avril 1952 à Luxembourg, demeurant au 35, rue Robert Bruch, L-1267 Luxembourg

- Monsieur Philippe DAUVERGNE, né le 20 mai 1972 à Fontenay aux Roses (F), demeurant au 23, rue Pierre Maisonnet, L-2113 Luxembourg

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2016.

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'Assemblée décide d'appeler au poste de réviseur et de réélire la personne suivante:

- La société ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 35e, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculé auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 47771.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2016100645/34.

(160071566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Transocean Drilling Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 186.585.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées par écrit le 22 avril 2016

L'associé unique de la Société a pris acte et a accepté les démissions de leurs mandats de gérants de la Société de Mark Jones, avec effet au 22 avril 2016, Olaf Hesse, avec effet au 31 mars 2016.

L'associé unique de la Société a en outre décidé de nommer avec effet immédiat Charles Stephen McFadin, dont l'adresse professionnelle se situe au 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, en date du 22 avril 2016, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Fabrice Maire, gérant; et

- Charles Stephen McFadin, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Transocean Drilling Company S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016100647/20.

(160071200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Triton IV LuxCo No.24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 202.063.

—
EXTRAIT

Suite à un contrat de transfert de parts sociales en date du 27 avril 2016, Triton Masterluxco 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12,500.08 euros, dont le siège social est au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177725 a transféré 1.250.000 parts sociales détenues dans la Société à Triton IV LuxCo No.23 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12,500,-euros, dont le siège social est au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202043.

En conséquence, la totalité des parts sociales de la Société est détenue par Triton IV LuxCo No.23 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton IV LuxCo No.24 S.à r.l.

Référence de publication: 2016100653/20.

(160071529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Trucks and Trailer Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, route de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 106.114.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 19 mai 2015

1. L'assemblée acte la démission de Madame Catherine BUEKENHOUDT de son poste de commissaire aux comptes.
2. L'assemblée accepte la candidature de SR COMPTA (société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sis au 1, rue de la Sapinière à L-8832 Rombach-Martelange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B188.580) au poste de commissaire aux comptes. Le mandat de SR COMPTA débutera ce jour et expirera à l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Pour extrait sincère et conforme

François DE RADZITZKY D'OSTROWICK / Taoufyq EL AHRACHE

Administrateur-délégué / Administrateur

Référence de publication: 2016100656/16.

(160071358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

TOP AQUALITY SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'armes.

R.C.S. Luxembourg B 205.721.

—
Excerpts of the limited partnership agreement ("the Agreement") of TOP AQUALITY SCSP, a special limited partnership, executed on first of April 2016

1. Partners who are jointly and severally liable. ALSAFI PARTNERS SA, a private company (société anonyme) existing and incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with its registered office located at 6-12, Place d'armes, L-1136 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, entered into the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 164.661, (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Financial Year.

2.1. Name:

The special limited partnership shall have the name: "TOP AQUALITY SCSp, Patnership" (the "Partnership").

2.2. Purpose:

2.2.1. The Partnership's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Partnership shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Partnership may think fit.

2.2.2. The Partnership may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Partnership, in which the partnership has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the payment of any money borrowed.

2.2.3. The Partnership may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.2.4. The Partnership may take any action and perform operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

2.2.5. The Partnership may

- engage in such other activities as the General Partner deems necessary, advisable, convenient or incidental to the foregoing

- and engage in any lawful acts or activities not inconsistent with the foregoing.

2.3. Registered Office

The Partnership shall have its registered office at: 6-12 place d'armes, L-1136 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

2.4. Financial Year

The financial year of the Partnership for the financial and Partnership accounting purposes shall be the calendar year starting from January 1st and ending on December 31st.

3. Designation of the manager and Signatory powers.

3.1. The management, control and operation of and the determination of policy with respect to the Partnership and its investments and other activities shall be vested exclusively in the General Partner, which is hereby authorized and empowered on behalf and in the name of the Partnership and in its own name, if necessary or appropriate, but subject to the other provisions of this Agreement, to carry out any and all of the purposes of the Partnership and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that they may in their sole discretion deem necessary, advisable, convenient or incidental thereto.

3.2. All powers not expressly reserved to the Limited Partner by the Law or the Agreement fall within the competence of the General Partner, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the object of the Partnership.

3.3. The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner, or in case of plurality of General Partners, by the sole signature of any General Partner or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner (s).

3.4. The General Partner may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks. The General Partner will determine the powers and remuneration (if any) of such agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agent(s) so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner (s).

3.5. The General Partner shall not be liable to the Partnership or any Partner for any error of judgment made in good faith, provided that such error does not constitute fraud, gross negligence, willful misconduct or bad faith in the performance of its duties by the General Partner. The General Partner shall not be liable to the Partnership or any Partner for the negligence, dishonesty or bad faith of any agent, delegate or subcontractor (other than their respective affiliates) acting for the General Partner or the Partnership, except to the extent that the selection or retention of (for the avoidance of doubt, including the continuing use of) such agent, delegate or sub-advisor constitutes fraud, gross negligence, willful misconduct or bad faith in the performance of its duties by such agent, delegate or sub-contractor.

4. Date on which the Partnership commences and Date on which it ends. The Partnership is formed for an unlimited period of time since twenty first of April 2016

Suit la traduction en français du texte qui précède:

1. Actionnaire Commandité tenus conjointement et solidairement responsables. ALSAFI PARTNERS S.A, une société anonyme, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 6-12 place d'armes, L-1136 Luxembourg, enregistré au registre de Registre de Commerce et Sociétés sous le numéro. B 164.661, («Actionnaire Commandité»).

2. Dénomination, Objet social, Siège social et Exercice social.

2.1. Dénomination

La dénomination de la société en commandite spéciale est: «TOP QUALITY SCSp, Société en commandite Spéciale» (la «Société»).

2.2. Objet social

2.2.1. L'objectif de la Société est d'investir, d'acquérir et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entités étrangères et acquérir par souscriptions,

contributions, achats, options ou de toute autre manière tous titres, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou d'autres biens que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou disposer de la même, en tout ou en partie, pour telle contrepartie que la Société peut juger appropriée.

2.2.2. La Société peut également conclure, assister ou participer à toutes opérations financières, commerciales et autres, et accorder à toute société ou entité associée sous toute forme avec la Société, dans lequel la Société a un intérêt financier ou autre, direct ou indirect, toute assistance, prêt, avance ou garantie, ainsi qu'emprunter et lever des fonds de quelque manière que ce soit et assurer le paiement de toute somme empruntée.

2.2.3. La Société peut employer toutes techniques, moyens légaux et instruments en vue de gérer efficacement ses investissements et de se protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de devises, taux d'intérêt et autres risques.

2.2.4. La Société peut prendre toutes mesures et effectuer l'opération qui est, directement ou indirectement, liée à son objet, afin de faciliter la réalisation de ce but.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qui est, directement ou indirectement, liée à son objet social, afin de faciliter la réalisation de ce but.

La Société peut:

- s'engager dans d'autres activités telles que jugées nécessaire, souhaitable, pratique ou accessoires à ce qui précède
- et accomplir tout acte légal ou activités n'étant pas incompatibles avec ce qui précède.

2.3. Siège social

Le siège social de la Société est fixé au, 6-12, place d'armes, L-1136 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

2.4. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

3. Désignation des gérants et pouvoir de signature.

3.1. La gestion, le contrôle et le fonctionnement de la Société et la détermination de la politique des investissements et autres activités de la Société sont dévolus exclusivement à l'Actionnaire Commandité, qui est autorisé et habilité pour le compte et au nom de la Société et en son propre nom, si nécessaire ou approprié, mais sous réserve d'autres dispositions du présent Accord, à procéder à tous les objectifs de la Société et à effectuer tout acte et conclure et exécuter tous les contrats et autres engagements que l'Actionnaire Commandité peut à sa seule discrétion juger nécessaire, souhaitable, pratique ou accessoire.

3.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Associé Commanditaire par la loi ou par la convention relèvent de la compétence du l'Actionnaire Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet de la Société.

3.3. La Société est engagée par la seule signature de l'Actionnaire Commandité, ou en cas de pluralité des Actionnaires Commandités, par la seule signature de tout Actionnaire Commandité ou par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir de signer au nom de la Société a été valablement délégués par le/les Actionnaires Commandité(s).

3.4. L'Actionnaire Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc (s) pour effectuer des tâches spécifiques. L'Actionnaire Commandité déterminera les pouvoirs et la rémunération (le cas échéant) de cet/ces agent (s), la durée de la période de représentation et de toute autre condition pertinente de la délégation. L'/les agent (s) ainsi désigné est/sont dans tous les cas révocable(s) ad nutum par décision de l'Actionnaire (s) Commandité(s).

3.5. L'Actionnaire Commandité ne sera pas redevable envers la Société ou tout Associé de toute erreur de jugement commise de bonne foi, à condition que cette erreur ne constitue pas une fraude, une négligence grave, une faute intentionnelle ou mauvaise foi dans l'exercice de ses fonctions en tant qu'Actionnaire Commandité. L'Actionnaire Commandité ne sera pas redevable envers la Société ou tout Associé de la négligence, la malhonnêteté ou la mauvaise foi de tout agent, délégué ou sous-traitant (autres que leurs filiales respectives), agissant pour l'Actionnaire Commandité ou pour la Société, sauf dans la mesure où la sélection ou la conservation de pour éviter tout doute, y compris l'utilisation continue de tel agent, délégué ou sous-traitant constitue une fraude, une négligence grave, une faute intentionnelle ou mauvaise foi dans l'exercice de ses fonctions en tant qu'agent, délégué ou sous-traitant.

4. Date de création de la Société et de son terme. La Société est créée pour une durée indéterminée à partir du 21 avril 2016

Référence de publication: 2016100660/126.

(160071871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Torsch Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1A, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 155.182.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 26.04.2016

1. Le siège social de la société est transféré du 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, au 1A, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle de l'administrateur, Monsieur Philippe PONSARD, est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100664/16.

(160071084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

TRW Automotive Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.892.

—
EXTRAIT

En date du 17 décembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de révoquer avec effet immédiat le mandat de gérant des personnes suivantes:

- Madame Cristina Capacchietti; et

- Monsieur Bryan M. Lauer.

2. L'associé unique décide de nommer, pour un mandat d'une durée indéterminée, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Monsieur Werner Stuffer, né à Bad Reichenhall, Allemagne, le 9 novembre 1968, demeurant professionnellement à Industriestraße 20, 73553 Alfdorf, Allemagne; et

- Monsieur Fritz Chittka, né à Mühldorf, Allemagne, le 27 août 1959, demeurant professionnellement à Industriestraße 20, 73553 Alfdorf, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016100668/21.

(160071180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Vortex II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 205.368.

1/ En date du 18 avril 2016, Beaufort Investments S.à r.l., associé unique de la société, a cédé à HANOVER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 132.723, 6.125 parts sociales de classe C, représentant 49% du capital social de la société

Ainsi, le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

- BEAUFORT INVESTMENTS S.A R.L. détient:

* 1 part sociale de classe A

* 6.374 parts sociales de classe B

- HANOVER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A. détient:

* 6.125 parts sociales de classe C

2/ En date du 18 avril 2016, la société a décidé comme suit:

De prendre acte et d'accepter la démission avec effet au 18 avril 2016 de:

- Madame Sandra del Medico, Gérante de catégorie A

- Monsieur Bakr Abdel-Wahab, Gérant de catégorie B

De nommer avec effet au 18 avril 2016 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Bakr Abdel-Wahab, né le 2 décembre 1978 au Caire, Egypte, ayant son adresse professionnelle au EFG Hermes, 3 le Claire-Alexandria Desert Road, Gizeh, Egypte, en tant que Gérant de catégorie A

- Monsieur Omar Liaqat, né le 10 décembre 1960, à Karachi, Pakistan, ayant son adresse à l'Al Bahr Towers, Sheikh Zayed Bin Sultan Street (Intersection de Shakhbout Bin Sultan Street - 19th Street), P.O. Box 61999, Abu Dhabi, Emirats Arabe Unis, en tant que Gérant de catégorie B.

Ainsi, le Conseil de gérance de la société se compose désormais comme suit:

- 1) Karim Moussa, Gérant de catégorie A;
- 2) Bakr Abdel-Wahab, Gérant de catégorie A;
- 3) Patrick van Denzen, Gérant de catégorie A;
- 4) Jacob Mudde, Gérant de catégorie A;
- 5) Sjors van der Meer, Gérant de catégorie A;
- 6) Fabrice Mas, Gérant de catégorie A;
- 7) Omar Liaqat, Gérant de catégorie B; et
- 8) Carl Dandanell, Gérant indépendant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016100742/39.

(160071486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Vam Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VP Fund Solutions (Luxembourg) SA

Référence de publication: 2016100744/10.

(160071238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Nordic Aged Care Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 205.613.

STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the fourteenth day of April,
before the undersigned, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Northern Horizon Capital A/S, a limited liability company incorporated under the laws of Denmark, having its registered office at Christian IX's Gade 2, 2nd floor, DK-1111 Copenhagen K, Denmark, and registered with the Danish trade register under number DK27599397,

hereby represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, whose professional address is L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, by virtue of a power of attorney given in Helsinki on 29 March 2016,

after signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Nordic Aged Care Investment S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation, as amended from time to time (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity or any other movable or immovable assets. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction or other legal act which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders. The chairperson of the board of managers will be appointed as such by a resolution of the shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. The managers shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. In the event of a tied vote, the vote of the chairperson will be decisive. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if the chairperson is not present or represented, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place, and at a time, specified in the notice.

(iv) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders together owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders together owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders together owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2016.

Subscription and payment

Northern Horizon Capital A/S, represented as stated above, subscribes for twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A Managers

- Rüdiger Kimpel, born on 2 September 1960 in Wiesbaden, Germany, with professional address at 10, rue de Weiler, L-3328 Crauthem, Grand Duchy of Luxembourg;

Class B Managers

- Northern Horizon Capital Oy, incorporated under the laws of Finland, having its registered office at Aleksanterinkatu 19 A, 00100, Helsinki, Finland, who shall also be the chairperson of the board.

2. The registered office of the Company is located at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le quatorzième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Northern Horizon Capital A/S, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Danemark dont le siège social se situe au Christian IX's Gade 2, 2^{ème} étage, DK-1111 Copenhague K, Danemark et inscrite au Registre du Commerce danois sous le numéro DK27599397,

représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, avec adresse professionnelle L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Helsinki le 29 mars 2016,

après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Nordic Aged Care Investment S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts tels que modifiés (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales,

sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions ou tout autre acte juridique qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un gérant ou plus nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Le président du Conseil sera nommé comme tel par une décision des associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Les gérants constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation

à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. En cas d'égalité des votes le vote du président sera décisif. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si le président n'est pas présent ou représenté, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au Luxembourg au lieu du siège de la Société ou à tout autre lieu et heure, précisés dans les convocations.

(iv) Lorsque les résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant ensemble au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant ensemble au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et

rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2016.

Souscription et libération

Northern Horizon Capital A/S, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un (EUR 1.-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est mise à disposition de la Société et dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent euros (EUR 1.100.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A

- M. Rüdiger Kimpel, né le 2 septembre 1960 à Wiesbaden, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 10, rue de Weiler, L-3328 Crauthem, Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants de classe B

- Northern Horizon Capital Oy, régie par les lois de Finlande, dont le siège social se situe à Aleksanterinkatu 19 A, 00100, Helsinki, Finland, qui sera également le Président du Conseil.

2. Le siège social de la Société est établi au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12547. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016098436/509.

(160068736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

HKY CORP s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 192.743.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille seize, le dix mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Chafik LOFTI, chef d'entreprise, domicilié au 3, allée Champlain, F-93270 Sevrans, France,

(ci-après dénommé "l'Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Sevrans, le 28 avril 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- la société à responsabilité limitée "HKY CORP s.à r.l.", ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 192743 (ci-après dénommée "la Société"), fut constituée en date du 27 novembre 2014, suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 56 du 8 janvier 2015;

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), toutes entièrement libérées;

- l'Associé Unique est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société et déclare expressément procéder à la dissolution de ladite Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné ainsi que cela résulte d'un rapport du liquidateur joint en annexe au présent acte;

- l'Associé Unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- l'Associé Unique reconnaît avoir pris connaissance et approuvé le bilan de clôture en date de ce jour;

- les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société CeDerLux- Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 79327, agissant en tant que commissaire à la dissolution;

- l'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants et au commissaire à la dissolution pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

- l'Associé Unique donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- le registre des parts sociales de la Société a été annulé;

- les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 62780.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Zianveni et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 mai 2016. Relation: 2LAC/2016/9904. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016109387/54.

(160081650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

Prospector Offshore Drilling Rig Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.643.

In the year two thousand and sixteen, on the thirty-first day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Prospector Offshore Drilling Rig Construction S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 291, route de Luxembourg, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B.165.643 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted by Maître Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on 6 December 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 322 dated 7 February 2012 and lastly amended by a deed enacted by Maître Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on 8 March 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1242 dated 27 May 2013.

THERE APPEARED

The sole shareholder of the Company, Paragon Offshore (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, GBZ Gibraltar, registered with the Gibraltar Companies House under number 112832 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Régis Galiotto, notary clerk, by virtue of a proxy given under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That all the 20,001 (twenty thousand and one) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the change of the structure of the board of managers of the Company;
3. Approval of the amendment of the signature powers to bind the Company;
4. Subsequent amendment of the articles 12, 13 and 14 of the articles of association of the Company in order to reflect the new structure of the board of managers and the signature powers described in resolutions 2. and 3. above;
5. Acknowledgment of the resignations of (i) Mr. Anirudha Pangarkar as class A manager of the Company and (ii) Mr. Andrew O'Shea and Mr. Hugo Froment as class B managers of the Company;
6. Approval of the appointment of Ms. Katrin Höhn and Mr. Ahmad Raja as new managers of the Company; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to approve the amendment of the structure of the Company's board of managers by removing the categories A and B of managers of the Company and provide for the possibility for the board to delegate the daily management of the Company to a day-to-day manager ("délégué à la gestion journalière").

Third resolution:

It is resolved to approve the amendment of the Company's signatory policy, so that the Company shall be bound by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers or by the sole signature of the day-to-day manager with respect to matters which relate to the daily management of business of the Company.

Fourth resolution:

As a consequence of the second and third resolutions above, it is resolved to amend accordingly the articles 12, 13 and 14 of the articles of association of the Company (the "Amendment of Articles") to read as follows:

“ **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers or by the sole signature of the day-to-day manager with respect to matters which relate to the daily management of business of the Company.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers may appoint a day-to-day manager (“délégué à la gestion journalière”), either a shareholder or not, or a manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company and who will be the holder of the business licence as the case may be.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or upon the joint call by two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar mean of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman or jointly by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or jointly by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.”

Fifth resolution:

Further to the Amendment of Articles, it is resolved (i) to acknowledge the resignations of Mr. Anirudha Pangarkar as class A manager of the Company, and of Mr. Andrew O'Shea and Mr. Hugo Froment as class B managers of the Company, with effect as of the date of this general meeting (the “Resignations”) and (ii) to grant them a discharge for the performance of their mandate as from the date of their appointment until the date hereof.

Sixth resolution:

It is resolved to appoint (i) Ms. Katrin Höhn, born on 11 August 1982 in Hildburghausen, Germany, with professional address at Paragon Offshore Leasing (Switzerland) GmbH building, Lindenstrasse 14, 6340 Baar, Switzerland and (ii) Mr. Ahmad Raja born on 20 March 1957 in Rawalpindi, Pakistan with professional address at Paragon Offshore building, Baine Johnston Centre, 4th Floor, 10 Fort William Place, St. John's, Newfoundland & Labrador, Canada A1C 1K4, as new

managers of the Company, with effect as of the date of this general meeting and for an undetermined duration (the “Appointments”).

As a consequence of the Resignations and the Appointments, the board of managers of the Company will be, effective as of 31 March 2016, composed of:

- Ms. Sandrine Algrain, manager;
- Ms. Katrin Höhn, manager; and
- Mr. Ahmad Raja, manager.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le trente-et-un mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Prospector Offshore Drilling Rig Construction S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, route de Luxembourg, L-1150 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.643 (la «Société»), constituée par un acte notarié de Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 322 du 7 février 2012, et dernièrement modifié par un acte notarié reçu par Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 8 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1242 du 27 mai 2013.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, Paragon Offshore (Gibraltar) Limited, constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, GBZ Gibraltar et immatriculée auprès du Gibraltar Companies House sous le numéro 112832 (l'«Associé Unique»), dûment représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée “ne varietur” par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 20.001 (vingt mille une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique déclare avoir été dûment informé par avance.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du changement de structure du conseil de gérance de la Société;
3. Approbation de la modification des pouvoirs de signature pour engager la Société;
4. Modification subséquente des articles 12, 13 et 14 des statuts de la Société afin de refléter la nouvelle structure du conseil de gérance de la Société et les pouvoirs de signature décrits aux résolutions 2. et 3. qui précèdent;
5. Constat des démissions de (i) M. Anirudha Pangarkar en tant que gérant de classe A de la Société et de (ii) M. Andrew O'Shea et M. Hugo Froment en tant que gérants de classe B de la Société;
6. Approbation de la nomination de Mme Katrin Höhn et M. Ahmad Raja en tant que nouveaux gérants de la Société;
- and
7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mis à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'approuver le changement de structure du conseil de gérance de la Société en supprimant les catégories A et B de gérants de la Société et en prévoyant la possibilité pour le conseil de gérance de déléguer la gestion journalière de la Société à un délégué à la gestion journalière.

Troisième résolution:

Il est décidé d'approuver la modification du régime de signature de la Société, de sorte que la Société pourra être engagée par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature unique du délégué à la gestion journalière pour les affaires relevant de la gestion journalière de l'activité de la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence des deuxième et troisième résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier les articles 12, 13 et 14 des statuts de la Société (la «Modification des Statuts») afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de son/leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature unique du délégué à la gestion journalière pour les affaires relevant de la gestion journalière de l'activité de la Société.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut nommer un délégué à la gestion journalière, associé ou non, gérant ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société et qui sera le détenteur de l'autorisation d'établissement le cas échéant.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou sur convocation conjointe de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou conjointement par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en

justice ou ailleurs seront signés par le président ou conjointement par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.»

Cinquième résolution:

Suite à la Modification des Statuts, il est décidé (i) de constater les démissions de M. Anirudha Pangarkar en tant que gérant de classe A de la Société, et de M. Andrew O'Shea et M. Hugo Froment en tant que gérants de classe B de la Société avec effet à la date de la présente assemblée (les «Démissions») et (ii) de leur donner décharge pour l'accomplissement de leur mandat depuis la date de leur nomination jusqu'à la présente date.

Sixième résolution:

Il est décidé de nommer (i) Mme Katrin Höhn, née le 11 août 1982 à Hildburghausen, Allemagne, résidant professionnellement au Paragon Offshore Leasing (Switzerland) GmbH, Lindenstrasse building 14, 6340 Baar, Suisse, et (ii) M. Ahmad Raja, né le 20 mars 1957 à Rawalpindi, Pakistan résidant professionnellement au Paragon Offshore building, Centre Baine Johnston, 4^{ème} étage, 10 Fort William Place, St. John's, Newfoundland & Labrador, Canada A1C 1K4, en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet à la date de la présente assemblée et pour une durée indéterminée (les «Nominations»).

En conséquence des Démissions et des Nominations, le conseil de gérance de la Société sera, avec effet au 31 mars 2016, composé de:

- Mme Sandrine Algrain, gérante;
- Mme Katrin Höhn, gérante; et
- M. Ahmad Raja, gérant.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec les résolutions qui précèdent, ont été estimés approximativement à mille quatre cents Euros (1.400.- Euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/11454. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016094773/249.

(160064188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Brado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016095790/9.

(160066649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Brado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016095791/9.

(160066650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.